

**Présents :** M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme GUILLOU Gwenaëlle, Mme LAURANS Julie et M. DIDOU Charlez.

**Absente excusée :** Mme LE MESTRE Caroline.

**Procuration :** Mme LE MESTRE Caroline donne procuration à M. OLLIVIER Serge.

**Les élus ont approuvé le compte-rendu du 26 Janvier 2023 à l'unanimité.**

#### **Etat annuel des indemnités**

Le CGCT précise qu'un état annuel des indemnités perçues doit être communiqué aux élus avant le vote du budget, Monsieur le Maire fait part du tableau récapitulatif aux élus.

#### **Approbation du Compte de gestion 2022-commune**

Les comptes ont été vérifiés et les chiffres de la commune concordent avec ceux de la Trésorerie. Le conseil municipal a donc approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022, établi par la Trésorerie de Morlaix.

#### **Compte administratif 2022 -commune**

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2022 de la commune.

#### **Budget communal**

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 296 823.54€ et les recettes à 398 505.50€, soit un excédent 2022 de 101 681.96€, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 70 956.02 €.

**\* Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 172 637.98€.**

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 142 792.96€ et les recettes à 111 565.94€, soit un déficit 2022 de 31 227.02 €, auquel on ajoute le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 43 372.42 €.

**\* Soit un excédent d'investissement de clôture de 12 145.40 €.**

#### **Affectation des résultats de fonctionnement 2023**

Un montant de 55 251.81€ sera reporté à la section de fonctionnement et un montant de 117 386.17€ sera reporté en investissement du budget 2023.

#### **Budget primitif 2023**

**En section de fonctionnement**, le budget prévoit un équilibre à **484 020€** dont des dépenses de charges à caractère général pour 111 943€, des charges de personnel pour 83 750€ et des charges de gestion courante pour 101 402€.

**En section d'investissement**, le budget s'équilibre à **271 579 €**. Il prévoit des dépenses pour les projets communaux concernant notamment les travaux de l'église, l'embellissement du square et une avance au budget annexe.

**Le budget a été voté à l'unanimité.**

## **Budget annexe 2023-Lotissement Ty Jarlou 2**

Il a été voté à l'unanimité.

### **Fixation des taux d'imposition 2023**

Les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 31.57 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties non bâtie 31.93 % ;
- taxe d'habitation (sur les résidences principales) : 11.92%.

### **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2024.

### **Convention Familles Rurales**

L'Association Familles Rurales (AFR) de Plouzévédé, Saint-Vougay et de Trézilidé organise de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Après lecture de la convention, le Maire a été autorisé à la signer pour trois ans. Une participation communale sera octroyée selon le pourcentage de fréquentation plafonné à 5000 € / an. Cette subvention permettra aux enfants de Tréflaouéan de bénéficier des tarifs des communes déjà membres de l'AFR.

### **Enquête publique : SCEA BIOSEM**

La SCEA BIOSEM a déposé un permis de construire pour l'extension d'une serre de production. La surface totale de l'installation imperméabilisée atteignant presque 7 ha, une étude d'impact a été réalisée. Le permis de construire ne pourra être délivré qu'à l'issue d'une enquête publique. Le maire a été autorisé à lancer l'enquête publique. Les frais d'enquête seront entièrement à la charge du demandeur.

### **Pacte Finistère 2030-Volet 1- Année 2023**

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention en 2023 pour 2 projets : les travaux de rénovation de l'église (tranche 1) et l'embellissement du square au centre bourg.

### **DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local-2023**

Une demande de subvention de 50 % a été déposée au titre de la DSIL concernant le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements. Les élus ont donné pouvoir au Maire pour solliciter la subvention.

### **Questions diverses**

- Point sur la reprise du commerce ;
- Fibre optique : le travail continue en mairie sur la numérotation ;
- Les élus ont fait un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé : syndicat de l'Horn, syndicat des Eaux de Plouzévédé, PLUI-h, SCOT etc.